bon gré et sans réserve le précédent établi en 1912 et soumettra la question à un comité parlementaire constitué dans un esprit de justice. J'espère aussi que le comité aura mission de régler tous les détails de la représentation au Parlement sur des bases équitables que pourront accepter tous les groupes de cette Chambre.

C'est dans cet esprit que le problème doit être étudié. Le ministère a pour se guider ce qui s'est fait en 1912 et je l'invite à suivre cet exemple. S'il prête l'oreille à ces conseils, j'ai confiance que les travaux de la législature à cette session ne seront ni trop ardus, ni très longs.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est toujours avec plaisir que j'abonde dans le sens de mon très hon. ami (M. Meighen) et que je tombe d'accord avec lui sur des sujets importants. Aujourd'hui, ses paroles ont été empreintes de cette modération qu'il a signalée dans les discours du député qui a proposé l'adresse (M. Putnam) et du collègue qui l'a appuyé (M. Rhéaume). Je m'efforcerai d'imiter sa modération.

Puis-je comme lui féliciter nos collègues qui ont proposé et appuyé l'adresse des paroles qu'ils ont prononcées. Le premier, le représentant de Colchester (M. Putnam), est parmi nous depuis quelque temps. Nous l'avons rarement entendu prendre la parole; sa modestie le portait à garder le silence. Mais tous ceux auxquels il a été donné aujourd'hui d'écouter son discours rempli d'érudition souhaiteront qu'à l'avenir il prenne une plus large part à nos débats. Il a parlé de l'honneur fait à sa circonscription. Il est naturel, j'imagine, qu'il considère comme tel le fait qu'il a été appelé à proposer l'adresse. Toutefois, qu'il soit assuré que ses collègues de la droite sont fiers de lui et du rôle actif et courageux qu'il a joué dans la vie publique. D'aucuns entrent dans la carrière politique dans l'espérance que, après avoir combattu ferme, ils finiront leurs jours dans un poste où ils seront à l'abri des vicissitudes électorales. Très rares sont ceux qui, occupant un emploi stable et utile, consentent à y renoncer pour se lancer sur la mer orageuse de la politique. Le représentant de Colchester est de ceux-là. Il a quitté un emploi inamovible important pour entrer dans l'arène publique à la dernière session, et il a sollicité un mandat qui avait appartenu à un ministre d'Etat. Il a obtenu ce mandat. Après l'avoir entendu aujourd'hui, il nous est permis d'apprécier quelques-unes des qualités qui l'ont aidé à gagner la confiance de la circonscription qu'il représente.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le député de Jacques-Cartier (M. Rhéaume) qui a appuyé la motion a fait ses débuts en cette enceinte. Nous tous qui en avons fait l'expérience, nous savons combien il est difficile pour un député de prononcer son premier discours aux Communes. Plusieurs de nous, l'ayant entendu aujourd'hui, l'auraient considéré comme un vieux parlementaire, j'en suis sûr, s'ils n'avaient pas su qu'il venait d'être élu. En réalité, je crois qu'il sort de sa première lutte électorale. Il n'avait pas encore fait partie de la représentation. Si ce jour nous permet d'augurer de l'avenir, nous pouvons compter que l'honorable député se distinguera, comme l'ont fait plusieurs de ses collègues de la province de Québec. Il est éloquent quand il parle sa langue; mais, si nous avions eu l'avantage de l'entendre parler l'anglais qu'il manie aussi facilement, nous l'aurions également applaudi.

Puis-je imiter mon très honorable ami et féliciter le député de Brandon (M. Forke) de la confiance que lui ont témoignée ses collègues du parti progressiste. Nous regrettons tous les circonstances qui ont obligé le représentant de Marquette (M. Crerar) à renoncer au rôle actif qu'il remplissait auparavant dans l'arène politique au Canada.

Nous constatons cependant avec plaisir qu'il a pu garder son siège à la Chambre, et nous osons espérer que si la maison de commerce dont il fait partie doit incontestablement gagner au change, cela n'empêchera pas trop notre honorable collègue de vaquer à ses devoirs d'homme public—nous serions alors les perdants—et qu'il pourra prendre une part active à nos débats.

A mon honorable ami de Brandon je dirai qu'aux yeux des ministériels ses collègues du parti progressiste ne se sont point trompés en l'honorant de leur confiance. J'ai constaté avec plaisir qu'il s'est, dès le début, opposé à tout ce qui participe de l'organisation de classe pour des objets politiques. Cette attitude est d'accord avec l'intérêt général. Depuis le peu de temps qu'il fait partie de la Chambre, il s'est, je crois, rendu compte que l'un des pires malheurs susceptibles de fondre sur la nation, ce serait de voir la population se diviser sur les questions d'ordre politique et se partager en groupes ayant pour étiquette l'occupation, la race ou la religion des individus, ou quelque autre motif de rivalité ou d'intérêt de classe. Je me plais à espérer que le pays se trouvera bien de ce que mon honorable ami a résolu de se constituer le champion de toutes les classes et de s'opposer à tout ce qui tendrait à rétrécir ce large point de vue.

Enfin, il me sera sans doute permis, monsieur l'Orateur, de me joindre au très honora-